

INVITATION PRESSE La ville de Miramas installe un composteur électromécanique pour le traitement des biodéchets alimentaires des cantines scolaires



Si la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte exige la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 dans l'union européenne et au 31 décembre 2023 en France, la ville de Miramas, engagée depuis 2016 dans la réduction du gaspillage alimentaire et l'amélioration continue des repas, a anticipé cette nouvelle mesure avec l'acquisition d'un composteur électromécanique.

Après la présentation aux directeurs du périscolaire et coordinateurs de la pause méridienne de ce nouveau dispositif qui valorisera désormais les biodéchets de nos cantines en compost, installé au centre Carnot, la commune accueillera les professionnels et représentants de collectivités participant à *Faites du compost*

Vendredi 24 septembre

9h30 au centre Carnot

Organisée par le Réseau Compost Citoyen Paca, cette journée permettra de découvrir, d'apprendre et d'échanger sur les astuces pour réduire les biodéchets et enrichir les terres de nos jardins grâce au compostage et aux solutions complémentaires.

La ville de Miramas témoignera sur son expérience de collecte des biodéchets alimentaires résiduels (restes d'assiettes et de plats, épluchures etc.), triés par les enfants dans les cantines de la ville, en collaboration avec le coordinateur de la pause méridienne, et sur cette technique de compostage innovante qui permet de produire du compost en trois fois moins de temps que la solution classique.

Un investissement, financé par le programme européen *LIFE IP Smart Waste/Life16IPEFR005* et soutenu par la Région Sud et l'Ademe.

« Depuis 2016, les agents de la restauration scolaire effectuent un travail formidable auprès des enfants en les sensibilisant au tri et au gaspillage alimentaire. Cette nouvelle étape nous inscrit dans une boucle vertueuse où les biodéchets sont valorisés en compost, qui alimentera les jardins potagers de nos écoles. De plus, les biodéchets représentent environ 30 % des ordures ménagères et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte exige la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 et 2023 en France. À Miramas, nous commençons dès 2021. »

Géraldine Buti, adjointe au maire déléguée au développement durable.

CONTACTS

Betty Reboul — Journaliste - Relations presse

Ville de Miramas

04 90 17 48 36 · b.reboul@mairie-miramas.fr

Caroline Lips — Journaliste - Relations presse

Ville de Miramas

04 90 17 52 85 · c.lips@mairie-miramas.fr